



## Dégâts des eaux suite à violentes pluies et canal débordant

Par **mammo**, le **24/08/2008** à **21:31**

le 30 mai dernier, en rentrant de cure thermale, nous constatons un dégâts des eaux, dans notre maison, humidité , plafonds tachés, murs encore imbibés d'eau , tachés, vêtements salis etc etc ...

après la venue d'un epxert de notre assurance, il vient de nous être répondu que le dossier était classé sans suite car les dégâts avaient été causés par l'humidité dite de capillarité !!! il faut vous dire que courant mai il est tombé sur notre région 200 mml d'eau contre 60 les autres années ///

que pouvons nous faire pour que notre assureur entende raison , car s'il n'avait pas plus, nous n'en serions pas là  
merci de ce que vous pourrez me répondre. JC

Par **Tisuisse**, le **25/08/2008** à **13:59**

Tout simplement rien sauf si votre secteur a été classé en zone de catastrophes naturelles.